



# POUR UNE CONDUITE RESPONSABLE EN RECHERCHE

**En novembre 2013, les trois Fonds de recherche du Québec (Fonds de recherche Nature et technologies, Fonds de recherche Santé et Fonds de recherche Société et culture; ci-après, les FRQ) lançaient une consultation interne s'adressant aux membres de la communauté de la recherche. Cette consultation qui prenait fin le 22 janvier dernier vise l'élaboration d'une politique commune en matière de conduite responsable en recherche.**

Cette nouvelle politique verra à soutenir et renforcer les initiatives en ce sens déjà menées par les chercheurs et les milieux de la recherche. De même, elle tiendra compte des tendances nationales et mondiales en la matière (voir la Déclaration de Singapour à la 3<sup>e</sup> page), ainsi que des défis émergents auxquels font face les chercheurs.

« La conduite responsable en recherche est une culture, une façon de faire la recherche qui doit imprégner toutes les activités de recherche. Elle appelle tous les acteurs du milieu de la recherche à une réflexion continue sur la manière dont ils mènent leurs activités. Elle fait partie intégrante de l'excellence en recherche qui caractérise les chercheurs financés par les FRQ. » peut-on lire dans le document de travail en lien avec cette consultation <sup>(1)</sup>.

Quant à la portée qu'aura cette future politique, il y est stipulé que toute « institution qui reçoit du financement de recherche des FRQ, qui en est fiduciaire ou qui accueille des étudiants qui sont financés par les FRQ doit soutenir un environnement de recherche qui favorise la conduite responsable en recherche (incluant des initiatives concrètes d'éducation et de sensibilisation), avoir une politique sur la conduite responsable

en recherche et être à même de gérer les cas de manquement selon un processus qui satisfait aux exigences minimales des FRQ. »

Relativement aux manquements en matière d'intégrité, la politique reprendra essentiellement les éléments retenus par le cadre fédéral dans sa politique sur la conduite responsable de la recherche. Ces manquements à l'intégrité scientifique se définissent comme suit :

## **La fabrication**

L'invention de données, de documents originaux, de méthodes ou de résultats, y compris les graphiques et les images.

## **La falsification**

La manipulation, la modification ou l'omission de données, de documents originaux, de méthodes ou de résultats, y compris les graphiques et les images, sans le mentionner, ce qui fausse les résultats ou les conclusions.

## **La destruction des dossiers de recherche**

La destruction de ses données ou dossiers de recherche ou de ceux d'une autre personne pour éviter spécifiquement la découverte d'un acte répréhensible ou en violation de l'entente de financement,

(1) Source : Développement d'une politique en matière de conduite responsable en recherche - Document de travail visant à préciser les grandes orientations des Fonds de recherche du Québec : <http://www.frq.gouv.qc.ca/hxtNx87eSZkT/wp-content/uploads/Document-de-consultation1.pdf>

des politiques de l'établissement, des lois, des règlements ou des normes professionnelles ou disciplinaires applicables.

### Le plagiat

L'utilisation des travaux publiés ou non publiés d'une autre personne, notamment les théories, les concepts, les données, les documents originaux, les méthodes et les résultats, y compris les graphiques et les images, comme si c'était les siens sans faire les mentions appropriées et, le cas échéant, sans permission.

### La republication

La publication, dans la même langue ou dans une autre langue, de ses travaux, d'une partie de ses travaux ou de ses données qui ont déjà été publiés sans mention adéquate de la source ou sans justification.

### La fausse paternité

L'attribution d'une fausse paternité, notamment à des personnes autres que celles qui ont suffisamment contribué à des travaux pour en assumer la responsabilité intellectuelle, ou le fait pour une personne d'accepter d'être considérée comme l'un des auteurs d'une publication lorsque sa contribution est minime ou négligeable.

### La mention inadéquate

Le défaut de reconnaître de manière appropriée les contributions d'autres personnes, conformément à leurs contributions respectives et aux politiques

en matière de paternité qui s'appliquent aux publications visées.

### La mauvaise gestion des conflits d'intérêts

Le défaut de gérer adéquatement tous conflits d'intérêts réels, potentiels ou apparents conformément à la politique sur les conflits d'intérêts en recherche de l'établissement, empêchant ainsi l'atteinte d'un ou plusieurs des objectifs du présent cadre.

Enfin, le document de consultation propose également que l'institution qui reçoit des fonds ou à laquelle sont rattachés des étudiants et chercheurs financés par les FRQ, se dote d'une politique en matière de conduite responsable en recherche qu'elle rendra publique et diffusera dans toute l'institution. Celle-ci devra inclure un processus de gestion des cas de manquement à la conduite responsable établi en conformité avec les exigences minimales énoncées par les FRQ.

La Politique nationale de la recherche et de l'innovation (PNRI) adoptée le 16 octobre 2013 nous rappelle par ailleurs que : « L'excellence en recherche et son rayonnement sont indissociables de l'éthique de la recherche et de l'intégrité scientifique. »

JOHANNE LAPERRIÈRE  
CONSEILLÈRE SYNDICALE

« **Sans orientation claire**, un individu sera tenté d'exercer son libre-arbitre dans les situations potentiellement litigieuses et de commettre des manquements à l'éthique. Pour guider ses employés, le gestionnaire peut encourager les réflexions suivantes :

- Si mon action était imitée par les autres, est-ce que ça serait dommageable ?
- Mon action pourrait-elle entacher ma crédibilité ?
- Est-ce que je serais ouvert à en parler devant mes collègues et mes patrons ?
- Est-ce que je sens le besoin de camoufler quelque chose ?
- À qui ai-je des comptes à rendre dans l'organisation ? Devant qui suis-je responsable de mon action ? Qu'en penseraient-ils ? »

-----  
**Source :** Le Coin de l'expert de l'Ordre des conseillers en ressources humaines agréés  
*Le rôle du gestionnaire dans la transmission de l'éthique*, Isabelle Bédard, CRHA,  
25 septembre 2012

**On se rappellera** le congédiement, en 2011, du chercheur Zhiguo Wang du Centre de recherche de l'Institut de cardiologie de Montréal suite à l'enquête ayant démontré qu'il y avait eu duplication et manipulation d'images déjà publiées dans d'autres revues rattachées à ses études. L'Institut de cardiologie de Montréal s'est alors vu forcer de retourner des fonds de recherche aux entreprises qui finançaient ses travaux.

-----  
**Source :** La Presse, ICM: un chercheur congédié pour fraude scientifique, par Sara Champagne,  
2 septembre 2011.

## ÉVÉNEMENT À SURVEILLER

**Quoi :** Colloque intitulé  
RELEVER LE DÉFI DE  
LA CONDUITE RESPONSABLE  
EN RECHERCHE :  
UNE RESPONSABILITÉ PARTAGÉE

**Quand :** le 13 mai 2014

**Où :** à l'Université Concordia,  
dans le cadre du congrès  
de l'ACFAS

## L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU SPSSI SE TIENDRA

> au Centre multifonctionnel de Boucherville  
1075, Lionel-Daunais, Boucherville  
le 2 avril 2014 à 17 h





# Déclaration de Singapour sur l'intégrité scientifique

Cette Déclaration a été rédigée lors de la deuxième Conférence mondiale sur l'intégrité scientifique, tenue du 21 au 24 juillet 2010 à Singapour, en tant que guide global pour la conduite responsable de la recherche. Elle constitue le premier effort mondial d'établissement de principes et de responsabilités pour l'intégrité dans la recherche et procure des directives et un fondement pour l'élaboration de normes et de politiques élargies et localisées à l'échelle mondiale.

## Préambule

La valeur et les bénéfices de la recherche pour la société sont totalement dépendants de l'intégrité en recherche. Quelle que soit la manière dont la recherche est menée et organisée selon les disciplines et les pays, il existe des principes communs et des obligations professionnelles similaires qui constituent le fondement de l'intégrité en recherche où qu'elle soit menée.

## Principes

- **Honnêteté dans tous les aspects de la recherche**
- **Conduite responsable de la recherche**
- **Courtoisie et loyauté dans les relations de travail**
- **Bonne gestion de la recherche pour le compte d'un tiers**

## Responsabilités

- 1. Intégrité :** Les chercheurs sont responsables de la fiabilité de leur recherche.
- 2. Respect des règles :**  
Les chercheurs doivent se tenir informés des textes législatifs et réglementaires et les respecter.
- 3. Méthodologie :** Les chercheurs doivent utiliser des méthodes appropriées, baser leurs conclusions sur une analyse critique de leurs résultats et les communiquer objectivement et de manière complète.
- 4. Conservation des données :** Les chercheurs doivent conserver les données brutes de manière transparente et précise de façon à permettre la vérification et la réplique de leurs travaux.
- 5. Communication des travaux :** Les chercheurs doivent, dès qu'ils en ont la possibilité, communiquer rapidement et ouvertement leurs résultats pour en établir la propriété intellectuelle et l'antériorité.
- 6. Publication :** Les auteurs doivent assumer la responsabilité de leur contribution à l'écriture d'articles scientifiques, à la rédaction de demandes de contrat, de rapports de recherche ou de toutes autres formes de publication concernant leurs travaux de recherche. La liste des auteurs doit inclure ceux et seulement ceux qui remplissent les critères de la qualité d'auteur.

**7. Les remerciements :** Les auteurs doivent faire figurer dans leurs publications le nom et le rôle des personnes qui ont contribué à la recherche mais qui ne remplissent pas les conditions pour être auteur: aide à la rédaction, sponsors, organisme financeurs.

**8. Évaluation par les pairs :** Les chercheurs doivent évaluer les travaux et projets qui leur sont soumis, dans des délais limités, de façon équitable et rigoureuse et respecter la confidentialité.

**9. Conflits d'intérêts :** Les chercheurs doivent déclarer les conflits d'intérêts financiers ou autres qui peuvent entacher la confiance dans leurs projets de recherche, leurs publications et communications scientifiques ainsi dans leurs évaluations et expertises.

**10. Communication vers le public :** Les chercheurs doivent limiter leurs commentaires à leur domaine de compétence lorsqu'ils sont impliqués dans des débats publics sur les applications ou l'importance d'un travail de recherche et distinguer clairement ce qui relève de leur expérience professionnelle et ce qui relève de leurs opinions personnelles.

**11. Signalement des manquements à l'intégrité :** Les chercheurs doivent informer l'autorité responsable de tout soupçon de manquement à l'intégrité incluant la fabrication de données, la fraude, le plagiat ou tout autre conduite irresponsable susceptible d'ébranler la

confiance en la recherche comme la négligence, le manquement aux règles de signature d'article, l'omission de résultats contradictoires, ou l'interprétation abusive.

**12. Responsabilité de la conduite responsable de la recherche :** Les institutions comme les journaux, les organisations professionnelles et les agences impliquées dans le domaine de la recherche, doivent disposer de procédures pour répondre aux plaintes de fraude ou de tout autre manquement à l'intégrité et pour protéger ceux qui rapportent de bonne foi ces actes. Lorsque ces manquements sont confirmés, des actions appropriées doivent être mises en oeuvre et les publications doivent pouvoir être corrigées.

**13. Environnement de la recherche :** Les institutions doivent susciter un contexte qui encourage l'intégrité à travers la formation, l'élaboration de règles claires et de critères rationnels pour l'avancement de carrière, en promouvant un environnement de travail qui prenne en compte l'intégrité scientifique.

**14. Recherche et Société :** Les institutions de recherche et les chercheurs doivent reconnaître qu'ils ont une obligation éthique de prendre en compte le rapport bénéfices/risques liés à leurs travaux.



# Notre tradition scientifique en péril

Le 12 février dernier, le gouvernement Harper déposait son budget pour les années 2014-2015. Dans la foulée, il annonçait la création d'un nouveau fonds de recherche, baptisé « Apogée Canada », destiné aux institutions post-secondaires. Ce fonds vise à aider les collèges et universités dans des domaines de recherche qui procureront des avantages économiques pour le Canada.

Bien que cela constitue une bonne nouvelle, il s'agit néanmoins encore une fois d'encourager la recherche rentable. Derrière cette annonce en faveur d'une science profitable existe aussi un ensemble de mesures moins réjouissantes prises par ce même gouvernement et qui ne font qu'affaiblir les institutions scientifiques et leur capacité à servir l'intérêt public. On n'a qu'à penser à la récente décision du fédéral de fermer des bibliothèques du ministère des Pêches et des Océans qui a eu pour effet de raviver les critiques de la communauté scientifique.

## Quand les scientifiques sortent de leur mutisme

On se rappellera que le 10 juillet 2012, fait inusité, des centaines de scientifiques avaient déambulé en sarraus blancs afin de dénoncer les mises à pied et les compressions budgétaires qui ont conduit à l'amputation, voire même à l'abolition, de plusieurs programmes de recherche à Environnement Canada, Pêches et Océans Canada, au Conseil national de recherches du Canada et à Statistique Canada. Ils protestaient également contre le bâillon imposé aux chercheurs gouvernementaux. Mais cette manifestation était aussi un signe que les temps changent et que les scientifiques sortent de leur mutisme.

Nous avons pu d'ailleurs en avoir une autre démonstration éloquente dans le documentaire *Silence of the Labs*, diffusé le 10 janvier dernier à la CBC, dans le cadre de l'émission *The fifth estate*<sup>(1)</sup>, où

des scientifiques ont pris la parole pour dénoncer les démarches fédérales des dernières années et sensibiliser le grand public aux effets de ce sabotage scientifique.

Au début de février, on annonçait aux éditions Boréal la publication d'un essai intitulé *Science, on coupe!*<sup>(2)</sup>. Rédigé par le journaliste Chris Turner, cet ouvrage entend montrer comment les attaques du gouvernement conservateur contre la recherche fondamentale et la diffusion du savoir se révèlent être ni plus ni moins qu'une guerre à la science. L'auteur y dresse la liste des mesures adoptées par ce gouvernement depuis son arrivée au pouvoir en 2006, mesures qui ne cessent de conduire à la destruction systématique de la longue tradition scientifique au Canada.

JL

(1) Pour visionner le documentaire *Silence of the Labs* : <http://www.cbc.ca/fifth/episodes/2013-2014/the-silence-of-the-labs>

(2) Pour feuilleter l'ouvrage de Chris Turner, *Science, on coupe!* : <http://www.editionsboreal.qc.ca/catalogue/livres/science-coupe-2378.html>

Ce journal est publié quatre fois l'an et payé par le SPSI, 210, boul. Montarville, bureau 2008, Boucherville, (Qc) J4B 6T3  
téléphone : (450) 449-9630  
télécopieur : (450) 449-9631  
courriel : [secretariat@spsi.qc.ca](mailto:secretariat@spsi.qc.ca)  
[www.spsi.qc.ca](http://www.spsi.qc.ca)

**Comité de rédaction**  
Georges Gaba, chercheur  
Johanne Laperrière, conseillère syndicale

**Graphisme**  
Guylaine Hardy Design

Les articles publiés dans L'Irequis reflètent les opinions de leurs auteurs et ne sauraient engager la responsabilité ou lier d'aucune façon le SPSI et ses officiers.



Dépôt légal  
Bibliothèque nationale  
du Québec 2014



Pour un plus grand rayonnement  
La version intégrale de ce bulletin, en format « pdf », se retrouve sur le site Web du SPSI sous la rubrique « Journal L'Irequis » figurant en marge.